

Cette force détestable oblige souvent le gouvernement à poser des gestes qui lui répugnent et à ne pas poser ceux qu'il voudrait bien poser.

Eh bien, monsieur l'Orateur, cet après-midi, je ne voudrais pas tant m'adresser au ministre qu'à toute la population du Canada, et ce afin d'éveiller son attention aux questions qui nous intéressent, savoir celles du logement et de la fiscalité en général. Je voudrais donner les résultats d'une petite analyse des dessous de la fiscalité canadienne.

J'aimerais, cet après-midi, au moyen de rayons-x ou d'un appareil détecteur électronique pouvoir découvrir ce que pensent réellement les responsables de ce système qu'on impose à toute la population. Je vous dirai franchement, monsieur l'Orateur, qu'après plus de cinq ans ici, et après deux mois et demi de vacances que j'ai employées à parcourir mon comté pour questionner différents groupes, des particuliers, des représentants de l'entreprise privée, pour connaître les effets, dans la population, des lois que nous votons ici, que je suis décidément désappointé.

• (4.50 p.m.)

Ce que j'ai déduit de toutes ces visites, de toutes ces discussions, c'est que les lois ayant trait à la fiscalité ne sont qu'un écran de fumée pour cacher le vrai but à atteindre par le gouvernement, soit la taxation de l'individu, quand elles ne sont pas tout simplement un tissu d'injustices. C'est à peu près la conclusion à laquelle je suis arrivé après mon travail, durant les vacances, dans ma circonscription.

Il est toujours intéressant, pour un ouvrier, de contempler les effets de son travail d'un an, de deux ans, de trois ans, de quatre ans, de cinq ans, et je vous avoue franchement, monsieur l'Orateur, que j'ai été un peu déprimé, en constatant le malaise qui sévit dans ma région. J'ai d'autant plus compris ce malaise que je l'ai vécu et discuté avec cette population dont je fais partie, et que je subis aussi les effets de certaines lois pour l'adoption desquelles je ne puis, pour une fois, blâmer directement le gouvernement ou les administrateurs.

Mais, comme je le disais au début, nous présentons une force au delà des gouvernements, une force financière qui impose sa volonté au Canada et qui empêche le gouvernement d'aller puiser l'argent là où il est. Nous trouvons chaque jour tous les moyens pour plumer le peuple davantage, pour lui soutirer des cents de plus, et nous oublions ces «grands» qui vivent du sang de notre peuple. Eh bien, je veux que ces paroles, les populations les entendent, qu'elles éveillent leur attention, qu'elles les incitent à libérer nos gouvernants. Si ces derniers n'ont pas le courage de se libérer eux-mêmes, qu'ils

libèrent au moins leur siège afin que d'autres, qui sauront regarder les choses bien en face, puissent y prendre place.

Monsieur l'Orateur, nous avons de nombreuses preuves de l'injustice du système fiscal actuel. Au fait, j'en ai pigé deux ou trois sur le volet, et je commencerai par la Société centrale d'hypothèques et de logement, une de nos bonnes sociétés de la Couronne, celle qui doit aider les grandes familles canadiennes à se procurer une habitation à prix modique. Alors que tous les Canadiens attendaient nos mesures législatives qui leur permettraient de devenir propriétaires de leur habitation, quelle réponse leur a-t-on donnée pour atteindre leur but? On porte le taux d'intérêt à 8½ p. 100, et on a le culot de dire que c'est pour procurer des habitations à prix modique. Après avoir imposé une taxe de 11 p. 100 sur les matériaux de construction, à part les vingtaines, les trentaines, je dirais même les centaines de taxes cachées sur ces matériaux, on augmente aujourd'hui le taux de l'intérêt à tel point que, actuellement, je peux obtenir un prêt de n'importe quel financier à 8 p. 100. Et la Société centrale d'hypothèques et de logement, qui prétend aider les petits propriétaires, prête à 8½ p. 100.

Pourquoi fait-on subir ce martyr à la population? Pourquoi impose-t-on à un père de famille l'obligation de payer sa petite maison une fois à la finance et une fois à l'entrepreneur? Pourquoi?

M. Mongrain: C'est trois fois.

M. Gauthier: Je dirai trois fois: une fois en taxes, une fois en intérêt et une fois au constructeur. C'est ainsi que sont réparties les mensualités d'une propriété. Mais pourquoi n'y a-t-il pas dans le ministère, une personne assez sérieuse pour répondre à cette question-là? Pourquoi les taxes et les finances coûtent-elles deux fois plus cher que les matériaux de construction? C'est tout simplement ridicule!

De plus, la moyenne des prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement est de \$9,000, alors que les plus petites maisons—je me suis renseigné, cet été—coûtent \$14,000, \$15,000, \$16,000, \$18,000 et \$20,000. Mais pensez-vous qu'avec un coût d'achat de \$20,000 un aspirant propriétaire est capable de financer la construction de sa maison avec un emprunt de \$9,000 de la Société? C'est impossible! Comme elle est intelligente, la loi de la Société centrale d'hypothèques et de logement!

Et certains députés de cette Chambre se promènent de par le pays en disant: Regardez ce qu'on a fait. Puis, le gouvernement, à la fin de l'année, consignera dans les statuts toutes les lois qu'il a adoptées. Quand on se donne la peine d'étudier ces lois, on se rend compte